

Annexe au CU 2023/187/DTA/CEB/CSS

Afin de faciliter la transmission d'informations sur les bonnes pratiques et les difficultés liées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication aux fins de la coopération internationale et du recouvrement d'avoirs dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, le Secrétariat a préparé le questionnaire suivant à titre de guide que les États parties pourraient souhaiter utiliser.

Le Secrétariat souhaite également attirer l'attention du Gouvernement sur les notes intitulées " L'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption " contenues dans les documents CAC/COSP/WG.4/2016/2 et CAC/COSP/WG.4/2022/2¹ et le document de séance intitulé " Réponses reçues des Etats concernant les logiciels existants pour les systèmes de gestion des dossiers dans le domaine de la coopération internationale " (seulement disponible en anglais) contenu dans le document CAC/COSP/EG.1/2017/CRP.1² qui pourraient être utilisés comme documents d'information pour remplir le questionnaire.³

I. Informations générales sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication :

1. Le gouvernement a-t-il utilisé les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le cadre de la coopération internationale pour la mise en œuvre de la convention ?

Oui /Non

- a. Si oui, quelles TIC le gouvernement a-t-il utilisées dans le cadre de la coopération internationale ? Veuillez choisir une ou plusieurs des options ci-dessous:
 - Technologies de courrier électronique/messagerie
 - Plateformes/services de vidéoconférence
 - Technologies de traitement de texte (Microsoft Word, Google Docs, Open Office, etc.)
 - Sites internet accessibles au public

¹ CAC /COSP/WG.4/2016/2
(<https://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/WorkingGroups/workinggroup4/2016-August-22-24/V1603243f.pdf>); CAC/COSP/WG.4/2022/2
(https://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/WorkingGroups/workinggroup4/2022-June-13-17/CAC-COSP-WG.4-2022-2_F.pdf)

² CAC/COSP/EG.1/2017/CRP.1
(<https://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/WorkingGroups/EMInternationalCooperation/6-7November2017/V1707498e.pdf>)

³ Veuillez-vous référer à la résolution 6/7 intitulée "Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la mise en œuvre de la Convention des Nations unies contre la corruption" (<https://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/COSP/session6/Resolutions/V1609640f.pdf>).

- Intelligence artificielle
- Systèmes de gestion des dossiers
- Logiciel sur mesure pour la gestion et l'exécution des demandes
- Bases de données (registres des sociétés, registre des ayant droits économiques)
- Plateformes/installations de stockage de données sécurisées
- Plateformes sécurisées d'échange d'informations et de communication (GlobE Threema, [INTERPOL I 24/7](#), EUROPOL SIENA)
- Logiciels de traduction
- Autre, veuillez préciser : [UNODC Global e-learning](#), [ARINSA e-learning](#), logiciel d'enquêtes Omnibus.

2. Veuillez fournir des détails supplémentaires sur les TIC qui sont particulièrement utiles pour la coopération internationale d'après votre expérience, y compris les sites internet, les ressources ou les outils que vous utilisez fréquemment et que vous trouvez les plus utiles.

Madagascar n'a pas encore utilisé les TIC au titre de la coopération judiciaire, **mais uniquement dans le cadre de la coopération policière internationale** à travers le Bureau Central National (BCN) d'INTERPOL pour Madagascar basé à Antananarivo. À ce titre, le BCN d'Antananarivo s'assure, en conformité avec l'article 32 du Statut de l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC) d'INTERPOL, de la liaison avec les divers départements à Madagascar, avec les organismes des autres pays fonctionnant comme BCN, et avec le Secrétariat Général de l'Organisation, et est donc habilité à un **accès direct au Système d'Information d'INTERPOL** dans l'exercice de ses fonctions. Parmi les 19 bases de données d'INTERPOL, l'INTERPOL Criminal Information System (ICIS) qui contient la liste des individus objets d'alertes internationales ainsi que la base de données SLTD et FIELDS d'INTERPOL, contenant des informations sur des documents de voyage et d'identité déclarés volés, perdus, révoqués, invalides ou volés vierges et contrefaits ou falsifiés, sont particulièrement utiles pour la coopération policière internationale.

Dans leurs missions d'application de la loi, **seule la base de données ICIS d'INTERPOL**, à caractère personnel et antécédents judiciaires des personnes faisant l'objet d'une demande de coopération internationale, **est mise à disposition de l'agence anti-corruption malgache (BIANCO) et le service de renseignement financier de Madagascar (SAMIFIN)** au titre de la Convention de partenariat avec le BCN d'INTERPOL d'Antananarivo qui s'inscrit dans le cadre de l'extension du Système d'Information d'INTERPOL au niveau des entités nationales.

3. Si vous utilisez un logiciel ou si vous avez développé ou utilisez un logiciel sur mesure dans le cadre de la coopération internationale (par exemple, la gestion des demandes entrantes et sortantes), veuillez fournir des informations sur les principales caractéristiques de ce logiciel et sur la manière dont il pourrait être utile. En outre, envisageriez-vous de mettre votre logiciel personnalisé à la disposition d'autres États parties à la Convention ?

Madagascar n'a pas encore développé un logiciel ou une plateforme spécifique pour la coopération internationale en matière pénale. Néanmoins, **une Plateforme Numérique Centralisée (PNC)** a été mise en place pour favoriser la **coopération nationale inter-agence** et faciliter l'échange d'informations et de renseignements entre les administrations publiques spécialisées (APS) et les organes d'application de la loi dans le cadre de la détection des flux financiers illicites. La plateforme réunit les principaux acteurs d'investigations, dont la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale, la Direction Générale des Douanes, le BIANCO et le SAMIFIN. Dorénavant, le BCN d'INTERPOL d'Antananarivo en fait également partie. **Une charte d'accès direct** au système PNC a été établie dans le but, non seulement de **renforcer la sécurisation du système de partage**, mais également de **mettre en place des protocoles d'échange d'informations et de renseignements**, tout en visant à **établir un mécanisme de suivi-évaluation**. Jusqu'à présent, Madagascar n'envisage pas de mettre cette plateforme à la disposition des autres États parties à la Convention.

II. Évaluation et bonnes pratiques

4. Avez-vous évalué l'efficacité de l'utilisation des TIC pour la coopération internationale dans la lutte contre la corruption ? **Oui** / **Non**
- a. Si oui, quels indicateurs avez-vous utilisés pour votre évaluation ? Quels ont été les résultats de l'évaluation?
- b. Si le résultat de l'évaluation est positif, comment l'utilisation des TIC a-t-elle facilité la coopération internationale ? L'utilisation des TIC a-t-elle amélioré la qualité des demandes entrantes et sortantes ou leur suivi en temps utile et l'établissement de rapports sur la coopération internationale ?
5. Veuillez fournir des informations (politiques, mesures, exemples, études de cas) sur les bonnes pratiques concernant l'utilisation par votre pays des TIC pour la coopération internationale et le recouvrement d'avoirs.

III. Défis

6. Avez-vous rencontré des difficultés ou des limites dans l'utilisation des TIC dans le cadre de la coopération internationale en matière de lutte contre la corruption ? **Oui** / **Non**

Dans l'affirmative, veuillez indiquer laquelle des options suivantes est applicable :

Manque de capacité méthodologique ou de formation

Absence de ressources

Obstacles juridiques à l'utilisation des TIC pour la coopération internationale

Réticence des homologues étrangers à utiliser les TIC

Sécurité et confidentialité des informations sensibles (protection des données personnelles)

Obstacles techniques (connectivité, accès à une connexion internet stable, utilisation de technologies obsolètes, etc.)

Autre, veuillez préciser : problème d'interopérabilité

7. Veuillez développer les réponses fournies à la question 6. Si possible, veuillez fournir des exemples des obstacles mentionnés et décrire les mesures prises pour les surmonter.

En raison du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, **la surabondance des logiciels métiers ou des plateformes d'échange d'informations provoque des problèmes d'interopérabilité** liés à la sécurité et à la confidentialité des informations sensibles (protection des données personnelles), associées à des obstacles juridiques, accentuant ainsi la réticence de certains États parties à la Convention à utiliser les TIC.

8. Quels types de TIC vous permettraient d'améliorer votre capacité à coopérer avec d'autres États dans le cadre de la lutte contre la corruption ?

Faces à ces différents points d'achoppement, **Madagascar encourage l'utilisation d'une plateforme unique comme le GlobE Network**, simple d'usage, garantissant un échange proactif et interactif sécurisé, viable et opérationnel d'informations entre les agences anti-corruption pour promouvoir, faciliter et renforcer la coopération internationale en matière de détection et de répression de la corruption, y compris le recouvrement d'avoirs.

IV. Guichet unique en ligne du réseau opérationnel mondial des autorités chargées de l'application des lois anticorruption (réseau GlobE)

9. Des autorités chargées de l'application de la loi et de la lutte contre la corruption de votre pays sont-elles membres du réseau GlobE ?⁴ **Oui** / **Non**

a. Quels services ou fonctionnalités des TIC en ligne seraient les plus utiles à vos praticiens sur le guichet unique en ligne GlobE, en tant que ressource pour la coopération internationale ?

La prospection des fonctionnalités les plus utiles à nos pratiques spécifiques est en cours d'être faite en raison de l'adhésion récente du BIANCO au réseau GlobE.

b. Votre (vos) autorité(s) membre(s) de GlobE s'est-elle (se sont-elles) enregistrée(s) comme utilisateur(s) de GlobE Threema⁵ ? **Oui** / **Non**

- Si oui, le GlobE Threema répond-il à leurs besoins en matière de plateforme de communication sécurisée ? **Oui** / **Non**

- Quelle fonctionnalité de GlobE Threema leur semble la plus utile pour la coopération internationale ?

- Votre (vos) autorité(s) membre(s) exige(nt)- t-elle (s) d'autres caractéristiques d'une plateforme de communication sécurisée ?

Veillez préciser si nécessaire.

V. Autres

10. Veuillez fournir toute autre information que vous jugez pertinente concernant le cadre juridique et les pratiques de votre pays en matière d'utilisation efficace des TIC dans le système de coopération internationale et qui n'a pas été mise en évidence dans les questions ci-dessus.

Madagascar reconnaît que l'échange d'informations, à travers l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication, et ce, au moyen d'une plateforme numérique de partage d'informations, joue un rôle de premier plan en matière de coopération internationale. C'est la raison pour laquelle Madagascar a rejoint le réseau opérationnel mondial des autorités chargées de l'application des lois anticorruption (réseau GlobE), par le biais du Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO), en 2021. Néanmoins, faute de programme de formation spécifique à l'utilisation de ce guichet unique, Madagascar n'a pas encore pu bénéficier des services ou des fonctionnalités de ladite plateforme. Par conséquent, **Madagascar**, à travers ce questionnaire, **exprime et formule ses besoins en matière d'assistance technique** en vue de renforcer les capacités méthodologiques et opérationnelles de son agence anti-corruption, en l'occurrence le BIANCO, en sa qualité de point focal national, **pour pouvoir tirer profit du réseau GlobE**.

⁴ La liste des membres et observateurs de GlobE est disponible sur le site web suivant : <https://globenetwork.unodc.org/globenetwork/en/membership.html>

⁵ Brochure d'information sur GlobE Threema (seulement disponible en anglais) : https://globenetwork.unodc.org/globenetwork/uploads/documents/GlobE_Threema_Brochure_-_A4_version.pdf